



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pépinière commerciale de Limoges : candidatez jusqu'au 20 septembre 2026

Pépinière contre la vacance commerciale : nouvel appel à candidature pour les porteurs de projets

Publié le 17 Juillet 2026

Afin de poursuivre la redynamisation commerciale du centre-ville de Limoges, vecteur d'attractivité commerciale pour l'ensemble du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et Limoges Métropole renouvellent le dispositif de pépinière commerciale ; cette année, deux porteurs de projets seront sélectionnés. Sept locaux sont proposés dans différentes rues de l'hyper-centre.

Le dispositif de pépinière commerciale sélectionnera cette année deux porteurs de projet. Sept locaux seront proposés dans différentes rues de l'hyper-centre.

Depuis 2018, la pépinière commerciale accompagne des porteurs de projet dans la création de leur commerce. Depuis 2023, le dispositif a été renforcé avec une prise en charge partielle des loyers permettant ainsi de davantage sécuriser l'installation des porteurs de projets. La pépinière commerciale est un outil efficace en matière de lutte contre la vacance commerciale. Elle permet de **soutenir l'activité économique et d'étoffer l'offre commerciale afin de répondre aux besoins des consommateurs.**

Le premier appel à candidature 2026 permet de faciliter et de sécuriser l'installation d'un espace de jeux vidéos (esport compétitif, bar gaming, tournois, rétrogaming) au 31 rue Haute-Vienne ; ce projet devrait voir le jour dans le courant du mois de novembre 2026.

Un nouvel appel à candidature, ouvert jusqu'au 20 septembre 2026, vise à accompagner un second projet pour l'année 2026.

Les 7 locaux disponibles sont situés :

- > 8 rue Adrien-Dubouché
- > 9 rue Adrien-Dubouché
- > 9 rue Elie Berthet
- > 13 rue Fourie
- > 8 rue Othon Péconnet
- > 7 rue Lansecot
- > 12 rue Jules Guesde

Pourquoi une pépinière commerciale ?

La redynamisation du centre-ville de Limoges est un enjeu majeur pour tous : consommateurs, habitants, commerçants, propriétaires et institutions.

Certains locaux demeurent vides depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Les causes en sont multiples :

- > Des propriétaires ne parviennent pas à trouver des locataires,
- > Des porteurs de projets ne trouvent pas de locaux correspondant à leurs attentes et à leurs moyens.

La pépinière commerciale a pour objet de recréer du lien entre ces acteurs et permettre de répondre aux attentes de chacun. Dans ce but, la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et Limoges Métropole se mobilisent conjointement afin d'offrir de nouvelles perspectives aux porteurs de projets et aux propriétaires de locaux vacants.

Depuis 2023, grâce à une subvention versée par la Ville et Limoges Métropole à l'association La Boîte à Business (<https://www.laboiteabusiness.fr/pepiniere-commerciale.html>), **une partie du loyer peut être prise en charge de manière dégressive sur 3 ans :**

- > À hauteur de 60% la première année.
- > À hauteur de 40% la deuxième année.
- > À hauteur de 20% la troisième année.

C'est à la fois une sécurité pour le propriétaire et une aide pour ceux qui souhaitent ouvrir leur boutique.

Les avantages apportés par cette opération

Pour les propriétaires :

- ✓ La mise en avant et la promotion du local,
- ✓ L'assurance du paiement des loyers par La Boîte à Business,
- ✓ L'exploitation du local par un commerce de qualité.

Pour les porteurs de projets :

- ✓ Un accompagnement dans la définition de leur projet,
- ✓ Un local commercial présélectionné en amont,
- ✓ Un bail de sous-location dérogatoire aux baux commerciaux sur une durée de 36 mois,
- ✓ Une période de 3 ans pour tester la pérennité de leur activité,
- ✓ Des conditions locatives privilégiées avec la prise en charge partielle du loyer,
- ✓ Un suivi technique réalisé par un conseiller de la CCI.

La Boîte à Business et ses partenaires :

- ✓ S'engagent aux côtés des propriétaires en déployant un dispositif clé en main pour lutter contre la vacance commerciale,
- ✓ Vérifient l'adéquation du local au dispositif,
- ✓ Pilotent la recherche d'un porteur de projet par un appel à candidature,
- ✓ Sélectionnent parmi les candidats à la création un sous-locataire dont le projet entrepreneurial a été validé sur des critères de faisabilité et de viabilité économique.

A l'issue de cette période de 36 mois, les propriétaires signeront un bail commercial avec le commerçant qui poursuivra son activité dans le local.



Pour 2026, un nouveau porteur de projet peut bénéficier du dispositif. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 20 septembre 2026. Les candidats intéressés peuvent télécharger et compléter un dossier en ligne sur le site www.laboiteabusiness.fr (<http://www.laboiteabusiness.fr/>)
